

CH_VB 05-0920 2545 vom 19. April 2005

Bundesverwaltung, 2005-04-19, DE

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ch_vb_05-0920_2545_

FR: CH_VB 05-0920 2545 du 19 avril 2005

IT: CH_VB 05-0920 2545 del 19 aprile 2005

Erwägungen

E. 10

H 18.04.2005–31.12.2006 (Nouveau permis) Permis de travail de nuit et du dimanche (Service de piquet) (Art. 14 et 15 OLT1) – 05-6104 / 110224 Serco Facilities Management SA, 1207 Genève Employés actifs sur le site LHC du CERN, Genève besoins spéciaux de consommation 1 H 01.05.2005–30.04.2008 (Nouveau permis) (H = hommes, F = femmes, J = jeunes gens) Voies de droit Toute personne touchée dans ses droits ou ses obligations par l'octroi d'un permis concernant la durée du travail et ayant qualité pour recourir contre une telle décision peut, dans les dix jours à compter de la présente publication, consulter le dossier, sur rendez-vous, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie, Direction du travail, Conditions de travail, Effingerstrasse 31, 3003 Berne, (téléphone 031 322 29 48).

2546 Permis concernant la durée du travail octroyés

Permis de travail de nuit (Art. 17 LTr) – 05-6013 / 100459 Infré SA, 1800 Vevey Ligne de fabrication de thé sans caféine horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques

E. 12

H 01.04.2005–30.09.2006 (Modification) Permis de travail en continu (Art. 24 LTr, art. 36–38 OLT1) – 03-3628 / 101169 Nexans Suisse SA, 2016 Cortaillod ligne de réticulation horizontale THT-LR2 (ligne 6, extrusion horizontale) horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques

E. 16

H 29.02.2004–03.03.2007 (Renouvellement) Permis de travail en continu atypique (Art. 24 LTr, art. 39 OLT1) – 05-6015 / 101160 UM2 SA, 2302 La Chaux-de-Fonds Centres d'usinage CNC horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques 9 H, 1 F 10.03.2005–09.03.2008 (Renouvellement) (H = hommes, F = femmes, J = jeunes gens) Voies de droit Conformément à l'art. 55 LTr et aux art. 44 ss LPA ces décisions peuvent être attaquées devant la commission de recours du Département fédéral de l'économie, 3202 Frauenkappelen, par recours administratif, dans les 30 jours à compter de la présente publication. Le mémoire de recours doit être présenté en deux exemplaires, il indiquera les conclusions, les motifs et les moyens de preuve et porter la signature du recourant ou de son mandataire.

2547 Toute personne ayant qualité pour recourir peut consulter sur rendez-vous pendant la durée du délai de recours, les permis et leur justificatif, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie, Direction du travail, Conditions de travail, Effingerstrasse 31, 3003 Berne, (téléphone 031 322 29 48).

E. 19

avril 2005 Secrétariat d'Etat à l'économie:

Direction du travail

Schweizerisches Bundesarchiv, Digitale Amtsdrukschriften Archives fédérales suisses, Publications officielles numérisées Archivio federale svizzero, Pubblicazioni ufficiali digitali Demandes d'octroi de permis concernant la durée du travail In Bundesblatt Dans Feuille fédérale In Foglio federale Jahr 2005 Année Anno Band 1 Volume Volume Heft 15 Cahier Numero Geschäftsnummer --- Numéro d'affaire Numero dell'oggetto Datum 19.04.2005 Date Data Seite 2545-2547 Page Pagina Ref. No 10 138 565 Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen. Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses. I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.